



■ **Décision n°2022-437**
Domaine et patrimoine

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite mettre à disposition de l'association « l'Astre Creillois », le minibus de la ville de Creil immatriculé ET-696-NY afin de réaliser ses activités sportives.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec l'association « l'Astre Creillois, sise 11 rue Jules Uhry à Creil (60100), représentée par son Président, monsieur Florent COUVERCELLE, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition pour la période de septembre 2022 à juillet 2023 uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité et la gratuité du minibus.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 9 septembre 2022

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 21 SEP. 2022
et publication ou notification le 21 SEP. 2022
affiché le 21 SEP. 2022
CREIL, le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Ronan TEXIER